

n°25

Date de publication
7 août 2019

Date d'observation
6 août 2019

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- [Betterave sucrière](#)
 - Progression de la cercosporiose.
 - Présence significative de rhizopus.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



Betterave sucrière

Réseau

Cette semaine, 15 parcelles ont fait l'objet d'un suivi, 8 dans l'Allier et 7 dans le Puy-de-Dôme.

Stade et état des cultures

L'ensemble des parcelles est au stade couverture.

Ravageurs

• Teignes

○ Observations :

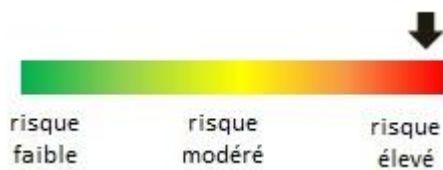
9 parcelles du réseau font état de dégâts de teignes, avec de 1% à 80% de plantes avec dégâts de chenilles.

Les secteurs de Vicq et Ussel d'Allier sont les plus impactés.

Le temps chaud et sec qui perdure actuellement est relativement favorable à la progression des dégâts de teignes.

○ Seuil de nuisibilité :

Le seuil de nuisibilité est de 10% des plantes touchées avec au moins une chenille.



• Noctuelles défoliatrices

○ Observations :

Des dégâts de noctuelles défoliatrices sont signalés sur 4 parcelles, avec de 1% à 4% de plantes avec traces de morsures.

○ Seuil de nuisibilité :

Le seuil de nuisibilité est de 50% de plantes avec des traces de morsures ou déjections récentes.

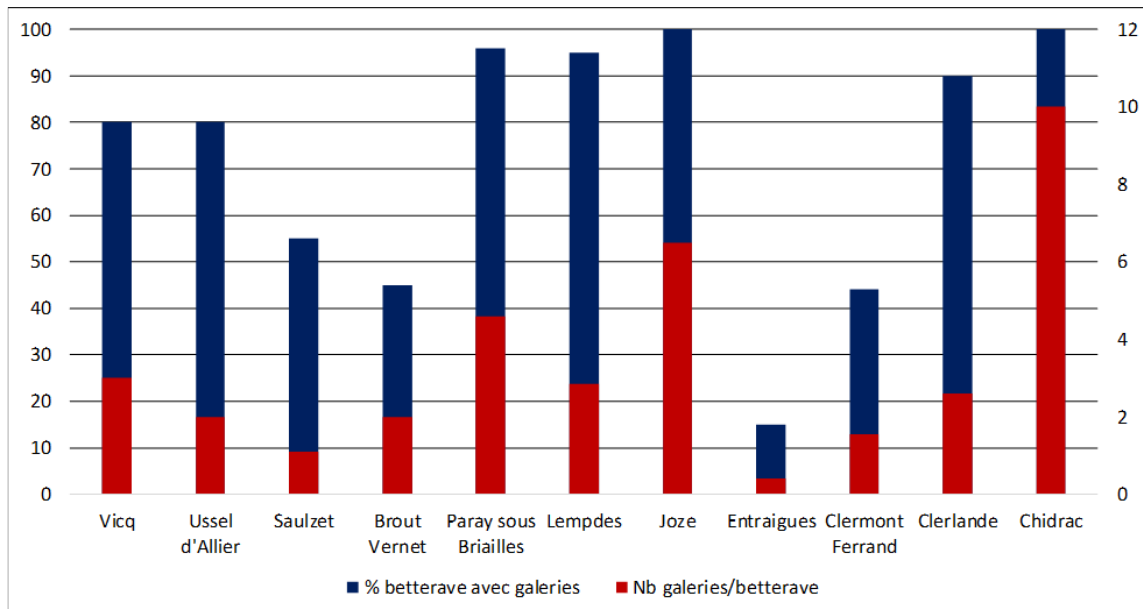


• Charançon LIXUS JUNCII

○ Observations :

Les observations visuelles en bordure de champ et sur les betteraves ont permis de détecter la présence d'adultes dans 72% des parcelles. 100% des parcelles observées cette semaine présentent des piqûres sur les pétioles.

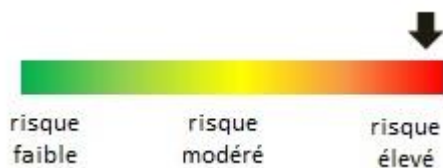
100% des parcelles observées cette semaine ont fait l'objet d'un comptage du nombre de galeries par betterave, 15 à 100% de betteraves présentent des perforations au niveau des racines avec en moyenne de 0.4 à 10 galeries par betterave.



Les larves présentent au sein des racines de betteraves muent actuellement ; de ce fait, de nouveaux adultes vont apparaître au sein des parcelles.

○ Seuil de nuisibilité :

Le seuil de nuisibilité est fixé à l'observation des premiers adultes.



Maladies :

- **Rhizopus :**

Le rhizopus est une maladie racinaire due à un champignon du sol, attaquant des betteraves affaiblies par un stress hydrique. Il pénètre par des blessures dans la racine.

Les situations les plus à risques sont les sols superficiels à faible réserve hydrique ainsi que les périodes caniculaires.

- **Observations :**

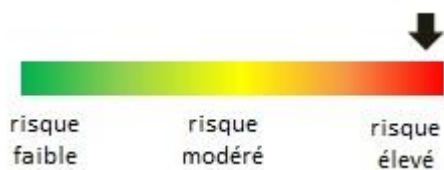
Des symptômes de Rhizopus sont signalés sur 2 parcelles observées cette semaine, conséquence directe des dégâts provoqués par les charançons ainsi que les teignes, avec des fréquences allant de 1 à 3% de betteraves touchées.

Hors réseau, des symptômes de rhizopus sont toujours signalés sur les secteurs de Vicq, Naves, Taxat Senat, Charroux, Saint Bonnet de Rochefort et Champeyroux.



- **Seuil de nuisibilité :**

Il n'y a pas de seuil de nuisibilité.



- **Cercosporiose :**

- **Observations :**

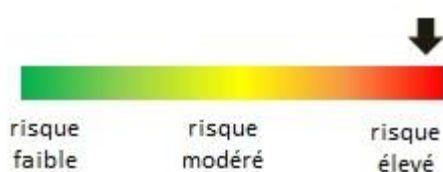
La cercosporiose est observée selon la méthode IPM (indice de présence de maladie). Cette semaine 55% des parcelles du réseau présentent des symptômes allant de 0 à 70%. On note une progression assez conséquente sur certaines parcelles.

- **Risques :**

Les précipitations orageuses des 26 et 27 juillet favorisent l'humectation foliaire, ce qui permet à la cercosporiose de se développer.

- **Nuisibilité :**

L'arrivée précoce de la cercosporiose provoque une destruction rapide du feuillage induisant la repousse permanente du bouquet foliaire. La tolérance variétale ne permet pas, à elle seule, de contenir la maladie pendant la phase estivale ; cependant elle permet d'assurer un état sanitaire convenable pour la croissance de fin de cycle.



- **Erwinia :**

Erwinia provoque un éclatement du collet et une coloration des faisceaux vasculaires de la racine qui se nécrosent, ce qui aboutit à la désagrégation totale des tissus, à la formation d'une pourriture humide, d'écume au niveau du collet. De plus Erwinia se caractérise par une odeur nauséabonde et on peut observer des lésions brunes sur les pétioles. Les fortes chaleurs favorisent son apparition.

- **Observations :**

Des symptômes d'Erwinia sont signalés sur 2 parcelles observées cette semaine, à Saint Pourçain sur Sioule et Clerlande, avec respectivement 2 et 1% de betteraves touchées.



- **Jaunisse :**

La jaunisse est une maladie virale transmise par les pucerons verts et pouvant être dispersée par les pucerons noirs.

Les symptômes sont une coloration jaune orangé entre les nervures à partir de l'extrémité de la feuille ainsi qu'un épaissement du limbe.

- **Observations :**

Des ronds de jaunisse sont signalés, cette semaine, sur 3 parcelles du réseau, avec de 1 à 3% de surface touchée.



Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

